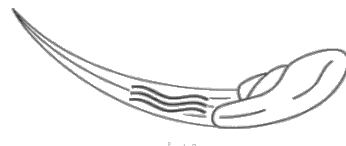


# BREVET DE CADRES TECHNIQUES

**MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL**  
**1<sup>er</sup> DEGRE**  
**Classe V**



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dispenser à des nageurs confirmés et expérimentés, des connaissances pédagogiques pour leur permettre d'enseigner la nage en eau vive à un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive Niveau 3.

Apporter une dimension « attractive » aux séances de formation, ainsi que les compétences techniques nécessaires pour assurer les garanties de sécurité des futurs élèves et les connaissances théoriques indispensables à la préparation de nageurs à la compétition.

## ORGANISATION

Les stages initiaux et les sessions de Monitorat Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré peuvent être organisées par les commissions régionales, ou selon, par la commission nationale dans le cas de carence d'Instructeur.

Les organisateurs sont tenus de publier les dossiers d'inscriptions, au moins 2 mois avant le début de la formation.

Ces formations peuvent être dispensées par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré, sous la direction d'un Instructeur (directeur de stage initial).

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire du brevet Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- ☞ Fournir le livret pédagogique dûment rempli, remis à l'issue du stage initial, totalisant les 28 séances, dont l'acquisition de chaque contenu est validée. Avoir participé en tant que compétiteur à, au moins :
  - ↪ Un sélectif national de descente.
  - ↪ Et un sélectif national de slalom.
- ☞ Être présenté par le président du club d'appartenance

Le candidat doit déposer auprès de la commission organisatrice, un dossier complet constitué du formulaire d'inscription accompagné des pièces ci-dessus, au moins 1 mois avant le début de la session.

## JURY

Il est composé :

- Du Président de jury, Délégué de la commission organisatrice ou de son représentant.
- Du Chargé de mission Formation de la commission organisatrice ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter, Il a en charge :
  - ↪ De contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement Formation
  - ↪ De vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- D'un Instructeur ou Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>e</sup> degré, selon le nombre de candidats, pouvant être assistés d'un ou plusieurs MEF1.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction, excepté le Président de jury qui selon ses prérogatives de cadre technique peut cumuler la fonction de chargé mission formation.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité. Excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

## DELIVRANCE DU BREVET

Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de **10/20** aux épreuves **A et B**, sans note éliminatoire (*inférieure à 6/20*).

- Les compétences nécessaires à l'acquisition du brevet sont validées par le chargé de mission formation.
- Le brevet est délivré par la Commission organisatrice, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique
- La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président de jury.

## PREROGATIVES

- Signer les carnets de relevés des descentes.
- Surveillance et organisation de séances en piscine ou en plan d'eau délimité
- Valider les compétences des brevets de nageurs jusqu'au Nageur en Eau Vive niveau 2.
- Valider la qualification animateur Club.
- Enseigner du débutant au Nageur en Eau Vive niveau 3 (*classe V maximum*).
- Participer aux jurys des brevets Nageur en Eau Vive niveau 3 et Initiateur Entraîneur.
- Être tuteur de stages en situation pour les candidats à l'Initiateur Entraîneur, sous la responsabilité d'un directeur de stage MEF 2.
- Accompagner un MEF 2<sup>ème</sup> degré lors des évaluations des épreuves pédagogiques « Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré ».
- Enseigner et valider les capacités 1, 2, 3, 4 et 7 dans le cadre de la formation RIFANEV.
- Délivrer une attestation de Sauvetage Mannequin.

Encadrer, accompagné d'un nageur confirmé en serre-file :

- Une palanquée de 15 (quinze) nageurs maximums à partir de 12 ans sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel.
- Une palanquée de 8 (*huit*) nageurs maximums âgés de 8 à 11 ans maximum sur des rivières de classe II maximum en milieu naturel, sous réserve des conditions climatiques et de température de l'eau supérieure à 6°.

Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire à minima du brevet de nageur en eau vive niveau 2 :

- Des baptêmes (*5 au plus*) sur des rivières de classe III maximum.
- 2 nageurs, au plus, titulaires du brevet Floteur Enfant d'Or, sur des parcours de classe III maximum.
- Une palanquée, composée au plus, de 6 nageurs non brevetés ou titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 sur des rivières de classe III maximum.
- Une palanquée composée, au plus, de 5 nageurs titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 1 ou niveau 2 sur des parcours de classe IV maximum.
- Encadrer, accompagné d'un serre-file, titulaire du brevet de nageur en eau vive niveau 3 :
  - Une palanquée composée de 4 nageurs, au plus, titulaires du brevet Nageur en Eau Vive niveau 2 sur des parcours de classe V maximum.

## CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

PREFORMATION PEDAGOGIQUE	MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	STAGE DE MISE AU POINT			CONTROLE DES ACQUIS
Éléments de pédagogie théoriques et pratiques	Ouverture d'un livret pédagogique (3 ans)	MODULE 1 Entraînement	MODULE 2 Sécurité	MODULE 3 Pédagogie	EXAMEN

3 jours, consécutifs ou non	- 12 séances d'enseignement - 6 séances de baptêmes - 10 exposés théoriques	1 jour	1 jour	3 jours	
--------------------------------	--	--------	--------	---------	--

## 1 - PREFORMATION PEDAGOGIQUE

Ce stage de 3 jours, consécutifs ou non (*libre choix de l'équipe pédagogiques*) est animé par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré sous la direction d'un Instructeur et, a pour objectifs, de présenter le cursus et la fonction de Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré et de dispenser aux futurs stagiaires pédagogiques les éléments nécessaires pour :

- Prendre en charge la gestion d'une palanquée de nageurs au cours d'une descente en milieu naturel
- Aborder la réalisation d'un baptême
- Élaborer un plan de séance et la conduire sur le torrent
- Préparer et réaliser un exposé théorique

Les titulaires du brevet d'Initiateur Entraîneur Fédéral sont dispensés de la préformation pédagogique.

## 2 - MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Les mises en situation pédagogique ne peuvent être effectuées qu'à l'issue du stage de sensibilisation. Elles se déroulent au sein d'un club ou d'une structure reconnue par la FFESSM, sous la tutelle d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré, mais les séances peuvent être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré, en présence du directeur de stage.

Le stagiaire devra préparer et effectuer :

- 6 séances de baptêmes dont, au moins, 50% en torrent
- 12 séances d'enseignement dont, au moins, 50% en torrent, avec un public allant du débutant au nageur préparant le Nageur en eau vive Niveau 3
- 10 exposés théoriques en salle

## 3 – LES MODULES

MODULE 1 : ENTRAINEMENT		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Diététique sportive, les rations journalières d'entraînement et de récupération	Connaissance des besoins alimentaires en fonction des objectifs.	Évaluation contrôle des acquis.
Préparation et entraînement des nageurs à la compétition	Connaissances élémentaires visant à préparer un nageur à la compétition, âges, plan de travail, préparation physique, technique, tactique et psychologique.	Évaluation contrôle des acquis.
Hygiène sportive	Connaissance des produits interdits dopants et des risques.	Évaluation contrôle des acquis.

MODULE 2 : SECURITE		
Connaissances /savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Placer un dispositif de sécurité sur un passage sensible (rapide, seuil, enchaînement) intervention avec un gilet longé, auprès d'un nageur.	Placement d'une sécurité couvrant au maximum le passage. Intervention directe sur le nageur en difficulté.	Évaluation contrôle des acquis.
Sortir un nageur en difficulté à la base d'un seuil et le ramener à couple sur la rive	Bonne maîtrise de son flotteur et une saisie ferme du nageur en difficulté, le rassurer, le conseiller et le ramener sur la rive.	Évaluation contrôle des acquis.

Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide et le ramener à couple sur la rive	Maîtriser son flotteur et saisir fermement le nageur en difficulté rassurer conseiller et le ramener sur la rive.	Évaluation contrôle des acquis.
Récupérer un nageur en difficulté dans un rapide par un lancer de corde	Lover et maîtriser le lancer de la corde de sécurité.	Évaluation contrôle des acquis.

<b>MODULE 3 : PEDAGOGIE</b>		
<b>Connaissances /savoir-faire</b>	<b>Commentaires / difficultés</b>	<b>Critères d'évaluation</b>
Encadrement d'une palanquée en qualité d'ouvreur, parcours de classe IV	Explications claires, ordonnées et précises concernant le parcours et les tronçons à franchir. Attentif, communications gestuelles. Esprit de groupe.	Evaluation contrôle des acquis.
Encadrement d'une palanquée en qualité de serre file, parcours classe IV	Capacité d'intervention sur des situations critiques, communications gestuelles. Esprit de groupe.	Evaluation contrôle des acquis.
Séance en milieu naturel	Expliquer, démontrer, apprendre et perfectionner les élèves sur un ou plusieurs exercices d'aisance de Nage en Eau Vive	Evaluation contrôle des acquis.

#### 4 - EQUIPE PEDAGOGIQUE

La direction et la coordination de l'ensemble de la formation est placée sous la responsabilité d'un Instructeur, Directeur de formation. Il compose l'équipe pédagogique.

Le stage de préformation pédagogique est encadré par des Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré pouvant être assistés de Moniteurs Entraîneurs Fédéraux 1<sup>er</sup> degré ayant suivi le stage initial du MEF 2.

L'enseignement du Module 1 peut être dispensé par des Moniteurs entraîneur fédéraux 1<sup>er</sup> degré.

L'enseignement du Module 2 peut être dispensé par des Moniteurs Entraîneur Fédéraux 1<sup>er</sup> degré sous la direction d'un Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> impérativement présent sur le site du stage. Ce dernier peut être le Directeur de formation ou un autre Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré intervenant ponctuellement sur ce module.

La validation des Modules est faite par le Directeur de la formation.

Le stage pédagogique est effectué sous la tutelle du Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré qui le validera.

Les séances peuvent être effectuées par un Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré en présence du directeur de stage.

#### 5 - CONTROLE DES ACQUIS

Pour pouvoir se présenter à ces épreuves, le candidat devra avoir :

- Obtenu un avis favorable à l'issue des mises en situation pédagogiques.
- Validé les modules 1, 2 et 3

##### A - EPREUVES THEORIQUES (coef. 5)

- 1 - Épreuve écrite portant sur le cadre réglementaire régissant la nage en eau vive (coef. 1)
- 2 - Épreuve écrite sur les notions nécessaires à la préparation des nageurs à la compétition (coef. 2)
- 3 - Épreuve écrite sur la connaissance de l'environnement et le milieu de pratique (coef. 1)
- 4 - Épreuve écrite sur l'organisation d'une descente (coef. 1)

##### B - EPREUVES PEDAGOGIQUES (coef. 12)

- 1 - Réalisation d'un baptême (coef. 2)
- 2 - Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3 (coef. 3)

- 3 - A l'issue de l'épreuve ci-dessus, le candidat enchaînera la descente sur un parcours de classe IV avec son groupe et sera évalué sur ses capacités d'encadrement de palanquée (coef.2)
- 4 - Exposé théorique :
  - Le candidat doit développer, devant un groupe d'élèves, un sujet tiré préalablement au sort dans une liste établie par le jury. Il dispose de 15 minutes pour préparer son exposé sans l'aide de document et de 20 minutes pour le développer (coef.3)
- 5 - Entretien avec le jury sur la préparation et l'organisation d'un stage de formation (coef.2)



## INFORMATIONS

**L'équipement doit être conforme au code du sport.**

### Définition de la classe de rivière.

En l'absence de classement publié au bulletin officiel de la fédération délégataire compétente, l'encadrant détermine lui-même, au regard des critères de classement prévus dans le code du sport, le classement du parcours en rivière sur lequel il s'engage.

### Conditions de candidature générale pour tous les brevets

- ✉ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ✉ Présenter un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 3 ans par tout médecin.
- ✉ Pour les mineurs fournir une autorisation parentale ou tutélaire.



**FFESSM**

**NAGE EN EAU VIVE**

**FRENCH UNDERWATER FEDERATION**

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉTUDES ET DE SPORTS  
SOUS-MARINS**

**TOUT BREVET DÉLIVRÉ DOIT ÊTRE DUMENT ENREGISTRÉ EN LIGNE SUR LE SITE DE LA  
FFESSM.**